



RENCONTRES TERRITORIALES DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

6^{ème} édition

(7-8 novembre 2018)

« Contrat social et transitions des politiques territoriales »

Discours de clôture de Monsieur le Président du CNFPT

Mesdames, Messieurs les élus des collectivités territoriales des Antilles et de la Guyane et du CNFPT,

Mesdames, Messieurs les agents des collectivités territoriales et du CNFPT,

Mesdames, Messieurs,

Il me revient la tâche honorifique mais toujours inconfortable de devoir conclure cette sixième édition des Rencontres Territoriales des Antilles et de la Guyane.

Tâche honorifique car même s'il est trop tôt pour faire le bilan complet de cette manifestation, votre participation toujours constante au fil des éditions témoigne de votre attachement à ces Rencontres et de leur enracinement dans le paysage institutionnel territorial des outre-mer.

Mais il s'agit aussi d'une tâche toujours inconfortable car j'ai bien conscience que tous les débats ouverts au cours de ces deux journées sont loin d'être achevés et qu'il subsiste toujours une légère frustration au moment où intervient la clôture de nos Rencontres.



Vos travaux ont été riches et de qualité. Des questions de fond, graves et difficiles ont été abordées : celles qui touchent aux valeurs, aux identités, au partage, (table ronde n°1) etc. (à compléter en fonction de la synthèse). Je veux vous remercier très sincèrement de vos contributions à ces travaux.

Ces travaux pourront être prolongés au sein de chacune des délégations régionales, avec vos équipes, dans vos collectivités et avec celles du CNFPT à la Martinique, en Guadeloupe et ici en Guyane.

Je veux de nouveau remercier ces équipes pour leur mobilisation au quotidien auprès de l'ensemble des agents ultramarins mais aussi pour la réussite de cette manifestation.

Je veux également remercier les équipes du siège qui ont, comme toujours, apporté leur concours pour l'organisation de cet événement.

Il s'agit là d'une des forces du CNFPT dont je suis le plus fier : celle de constituer un établissement national mais déconcentré où toutes les structures coopèrent pour mener à bien notre mission commune – la formation des personnels territoriaux.

Je tiens également à remercier Akim CHÉKHAB pour sa contribution active à ces journées en qualité de coordinateur de ces Rencontres Territoriales mais aussi d'animateur de ces travaux.

La fidèle synthèse des travaux qu'il vient de nous présenter témoigne de la forte implication qui a été la vôtre, Mesdames, Messieurs, dans les différents ateliers.

Comme je l'ai indiqué mardi lors de la séance d'ouverture, **l'avenir du service public**



territorial est en permanence questionné : ici dans les outre-mer comme dans l'Hexagone.

Il est questionné par les citoyens, dont les exigences sont toujours plus importantes en termes de qualité et de réactivité du service public notamment.

Il l'est aussi, par les pouvoirs publics nationaux qui lui demandent davantage de performance et d'efficience au regard des moyens dont il dispose et qui sont de plus en plus contraints et comptés.

Ces questionnements et ces injonctions contradictoires, vous les connaissez et vous y faites face tous les jours en tant qu'élus et en tant que managers territoriaux, ainsi que vous l'avez abondamment rappelé au cours de ces deux journées.

Je voudrais insister sur l'intérêt de faire progresser l'architecture territoriale que nous connaissons sans que cet appel au progrès n'engendre un bouleversement de façade qui détruirait ce qui fonctionne bien sans construire les fondations solides de nos fonctionnements de demain.

Car à ce jeu, ce sont toujours les individus les moins armés qui souffrent, ce sont toujours les territoires les plus fragiles qui trinquent.

Depuis quelques années, les gouvernements successifs appellent à une métropolisation de l'action publique territoriale, misant sur les soi-disant « locomotives » pour tirer le développement de la Nation, espérant un providentiel ruissèlement qui tirerait vers le haut l'ensemble du territoire français.

C'est un discours rouleau compresseur, qui s'est imposé et qui nous affirme que « si on



veut continuer à créer de la richesse et de l'emploi, il faut mettre l'accent sur quelques territoires, les métropoles, seules à rivaliser dans la compétition mondiale, car elles sont des territoires attractifs.

La seule alternative des autres territoires, serait soit de s'inscrire en complémentarité de la métropole à proximité soit de développer une économie présentielle pour divertir les urbains le week-end ou les accueillir à la retraite.

Malheureusement et ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre : ce ruissèlement territorial n'existe pas.

Il n'a pas été démontré.

L'épreuve des faits met, au contraire, en exergue la pluralité des situations métropolitaines et de leur fonctionnement avec leur hinterland. Il n'y a donc pas de modèle métropolitain il y a des situations territoriales complexes et particulières avec leurs avantages et leurs inconvénients.

Et puis pour les outremer quel sens et quel intérêt aurait un processus de « métropolisation » territoriale ?

Franchement cela n'a aucun sens.

L'intérêt de l'action publique territoriale c'est qu'elle est pensée pour un territoire et ses habitants en s'appuyant sur les forces et les richesses à l'œuvre sur ce territoire, pour répondre à des besoins qui eux aussi sont spécifiques.

Certains principes communs auxquels je crois fermement doivent guider les actions des collectivités et de leurs établissements, mais il n'y a pas de modèle unique, qui



transcenderait toutes les situations.

Le principe d'égalité d'accès au service public par exemple, est un principe qui guide l'action du CNFPT tant il me semble évident qu'une des raisons d'être de notre établissement est d'offrir la même qualité de formation à chaque agent territorial.

Le principe de continuité aussi, car ce qui fait la force de nos territoires et de notre Nation, c'est de pouvoir s'appuyer sur un service public efficace et qui ne laisse pas ostensiblement les plus démunis de côté.

Mais au-delà des mots, **les « territoriaux » que nous sommes devons appliquer ces principes en prenant en compte le quotidien et la réalité de nos populations.**

Je voudrais illustrer mes propos par un exemple tiré de la situation guyanaise.

J'ai eu la chance et le plaisir d'être accueilli en début de semaine par le Maire de Maripasoula. Une commune dont la superficie est une fois et demi celle de la Région Ile de France... et qui, comme toutes les communes de notre pays, a l'ardente obligation de répondre à des problématiques concrètes mais qui renvoient à des spécificités du territoire.

Cela peut par exemple se manifester par une boîte aux lettres que j'ai vue fièrement implantée au bord du fleuve à ELAHE. Cela peut aussi impliquer de mettre à profit les atouts du numérique pour contrebalancer les évidentes difficultés liées aux distances, à l'éclatement de la population ou aux mobilité.

Il n'y a donc pas de modèle unique. Il y a des expériences, des expérimentations, des



compétences et des volontés, celles des élus et celles des agents, au service de ce qui nous anime toutes et tous : l'amélioration du bien-être de nos populations.

Ces questionnements et ces problématiques concrètes et spécifiques à chaque territoire appellent par conséquent des réponses adaptées, parfois techniques ou complexes, et de plus en plus souvent innovantes.

Pour reprendre la conclusion de Jacques BANGOU, l'ambition du CNFPT est, vous le savez, de vous accompagner vous et vos équipes dans le développement des compétences nécessaires à la maîtrise de ces enjeux et à l'élaboration de réponses pertinentes et de qualité.

Il faut pour cela que les collectivités définissent leurs besoins, à travers notamment le plan de formation, plan qui je le rappelle fait l'objet d'un dialogue avec les organisations syndicales et le travail du comité technique.

Ce faisant, ces réponses doivent être co-construite à travers et je rappelle que plus de 40 % de nos JFS le sont dans le cadre d'offre sur-mesure, en intra ou en union de collectivités. C'est une réponse exacte à vos besoins, qui en fait la majorité de notre offre qui peut être adaptée puisque certaines de nos formations telles que les concours ou l'INET n'entre pas dans ce champs là.

Pour revenir aussi sur les éléments abordés lors de la table ronde précédente, je rappelle la contribution que j'ai faite auprès d'Olivier Dussopt, de mieux accompagner les agents en matière de transition professionnelle que cela soit pour éviter ou accompagner des difficultés ou des inaptitudes physiques, que dans le cadre des évolutions souhaitées ou contraintes de nos métiers dans le cours de nos carrières.

Cette ambition repose sur la conviction que la formation est une nécessité pour les agents et un atout pour les collectivités et leurs élus.

Et nous allons poursuivre notre effort pour les Outremer et reprendre, « certaines », des



propositions du rapport de Jacques Bangou.

Vos travaux au cours de ces deux journées **sont une des formes que peut prendre la formation des territoriaux qui a beaucoup évolué et s'est enrichie** comme vous pouvez le constater en consultant l'offre du CNFPT.

Celle-ci ne se fait plus, depuis longtemps, uniquement dans des salles de formation ou en présentiel. Elle est diverse, mixte, en distancielle, innovante, ou via des MOOC par exemple.

En effet, le défi principal pour l'établissement reste, vous l'avez compris, d'être capable d'adapter en permanence son offre de formation pour répondre à vos besoins.

Mesdames, Messieurs,

je vous remercie à nouveau pour votre présence nombreuse, je vous remercie d'avoir « jouer le jeu », nous allons continuer à le jouer ensemble, et je vous souhaite un bon retour vers vos collectivités.